

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Le ministère publie un périodique intitulé *Le Travail: actualités*. Coût annuel approximatif:

Salaires du personnel (six employés consacrant ensemble à la publication un total de trois heures et quinze minutes par jour, en moyenne)	\$3,003.00
Coût du tirage (217 planches × .07)	15.19
Coût du papier (1,000 feuilles par numéro × \$2 le mille × 217 numéros)	434.00
Total	\$3,452.19

Le bulletin a été publié pour la première fois le 8 août 1955, à l'intention du ministère seulement. Le 21 novembre 1969, on en a élargi le champ de distribution pour en faire profiter le Sénat, la Chambre des communes et d'autres parties intéressées.

OTTAWA—LA TOUR «B» DE L'ÉDIFICE PLACE DE VILLE

Question n° 471—M. Paproski:

1. A-t-on fait un appel d'offres pour le contrat 9C-04340 visant des travaux divers et de cloisonnage aux 6^e, 7^e et 8^e étages, Tour «B», édifice Place de Ville et, dans l'affirmative, a) combien de soumissions a-t-on reçues, b) quelle a été la plus haute et quelle a été la plus basse, c) quelle soumission a-t-on acceptée, d) comment a-t-on fait l'appel d'offres?
2. S'il n'y a pas eu de soumissions, quelles étaient les raisons?
3. Qui a été l'adjudicataire?
4. Si le ministère des Travaux publics a rempli le contrat, a) quel a été le coût (i) de la surveillance de l'architecture (ii) du génie (iii) de l'excavation (iv) de la fondation (v) de l'adjudicataire en superstructure pour la toiture et le pourvoyeur de béton (vi) de la maçonnerie (vii) du cloisonnage et du plâtrage intérieur (viii) du chauffage et de la climatisation (ix) des canalisations électriques (x) de la plomberie et du chauffage, b) par qui les travaux ont-ils été accomplis?
5. Quelle a été la société de nantissement des sous-contrats?
6. Après de quelle société s'est-on assuré pour les sous-contrats?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):
1. Non.

2. Il n'a pas été nécessaire de faire un appel d'offres, puisque le propriétaire de l'immeuble devait, aux fins d'assurer la continuité de la garantie que prévoient les dispositions du bail, effectuer les travaux ayant trait aux installations mécaniques et électriques de l'immeuble.

3. Le propriétaire de l'immeuble, Campeau Corporation, a retenu les services d'un entrepreneur.

4, 5 et 6. Sans objet.

OTTAWA—L'ÉDIFICE MACDONALD

Question n° 472—M. Paproski:

1. A-t-on fait un appel d'offres pour le contrat 9C-06245 visant des modifications du premier jusqu'au neuvième étage inclusivement de l'édifice *MacDonald* et, dans l'affirmative, a) combien de soumissions a-t-on reçues, b) quelle a été la plus haute et quelle a été la plus basse, c) quelle soumission a-t-on acceptée, d) comment a-t-on fait l'appel d'offres?
2. S'il n'y a pas eu de soumissions, quelles étaient les raisons?
3. Qui a été l'adjudicataire?
4. Si le ministère des Travaux publics a rempli le contrat, a) quel a été le coût (i) de la surveillance de l'architecture (ii) du génie (iii) de l'excavation (iv) de la fondation (v) de l'adjudicataire en superstructure pour la toiture et le pourvoyeur de béton (vi) de la maçonnerie (vii) du cloisonnage et du plâtrage intérieur (viii) du chauffage et de la climatisation (ix) des canalisations électriques (x) de la plomberie et du chauffage, b) par qui les travaux ont-ils été accomplis?

[M. MacRae.]

5. Quelle a été la société de nantissement des sous-contrats?
6. Après de quelle société s'est-on assuré pour les sous-contrats?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):

1. Non.

2. Il n'a pas été nécessaire de faire un appel d'offres, puisque le propriétaire de l'immeuble devait, aux fins d'assurer la continuité de la garantie que prévoient les dispositions du bail, effectuer les travaux ayant trait aux installations mécaniques et électriques de l'immeuble.

3. Le propriétaire de l'immeuble, Metcalfe Realty Company Limited, a retenu les services d'un entrepreneur.

4, 5 et 6. Sans objet.

OTTAWA—LA TOUR «B» DE L'ÉDIFICE PLACE DE VILLE

Question n° 473—M. Paproski:

1. A-t-on fait un appel d'offres pour le contrat 9C-06246 visant des modifications aux 2^e, 3^e, 4^e et 5^e étages, Tour «B» Place de Ville et, dans l'affirmative, a) combien de soumissions a-t-on reçues, b) quelle a été la plus haute et quelle a été la plus basse, c) quelle soumission a-t-on acceptée, d) comment a-t-on fait l'appel d'offres?
2. S'il n'y a pas eu de soumissions, quelles étaient les raisons?
3. Qui a été l'adjudicataire?
4. Si le ministère des Travaux publics a rempli le contrat, a) quel a été le coût (i) de la surveillance de l'architecture (ii) du génie (iii) de l'excavation (iv) de la fondation (v) de l'adjudicataire en superstructure pour la toiture et le pourvoyeur de béton (vi) de la maçonnerie (vii) du cloisonnage et du plâtrage intérieur (viii) du chauffage et de la climatisation (ix) des canalisations électriques (x) de la plomberie et du chauffage, b) par qui les travaux ont-ils été accomplis?
5. Quelle a été la société de nantissement des sous-contrats?
6. Après de quelle société s'est-on assuré pour les sous-contrats?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):

1. Non.

2. Il n'a pas été nécessaire de faire un appel d'offres, puisque le propriétaire de l'immeuble devait, aux fins d'assurer la continuité de la garantie que prévoient les dispositions du bail, effectuer les travaux ayant trait aux installations mécaniques et électriques de l'immeuble.

3. Le propriétaire de l'immeuble, Campeau Corporation, a retenu les services d'un entrepreneur.

4, 5 et 6. Sans objet.

OTTAWA—L'ÉDIFICE SIR GUY CARLETON

Question n° 475—M. Paproski:

1. A-t-on fait un appel d'offres pour le contrat 9C-13376 visant des modifications à l'édifice *Sir Guy Carleton* et, dans l'affirmative, a) combien de soumissions a-t-on reçues, b) quelle a été la plus haute et quelle a été la plus basse, c) quelle soumission a-t-on acceptée, d) comment a-t-on fait l'appel d'offres?
2. S'il n'y a pas eu de soumissions, quelles étaient les raisons?
3. Qui a été l'adjudicataire?
4. Si le ministère des Travaux publics a rempli le contrat, a) quel a été le coût (i) de la surveillance de l'architecture (ii) du génie (iii) de l'excavation (iv) de la fondation (v) de l'adjudicataire en superstructure pour la toiture et le pourvoyeur de béton (vi) de la maçonnerie (vii) du cloisonnage et du plâtrage intérieur (viii) du chauffage et de la climatisation (ix) des canalisations électriques (x) de la plomberie et du chauffage, b) par qui les travaux ont-ils été accomplis?